

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les instances de l'honorable représentant sont fort intéressantes et le ministre en prendra sûrement note.

LES FINANCES

INSTANCES AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS—L'APPLICATION DE LA LOI CANADIENNE AUX SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Puis-je demander, compte tenu des nouvelles parues dans les journaux de ce matin selon lesquelles le déficit de la balance des paiements des États-Unis serait en 1965 le moindre que ce pays ait connu depuis 1958, si le ministre songe à présenter de nouvelles instances aux autorités américaines, à Washington, pour faire annuler les principes directeurs ennuyeux qui menacent d'ingérence la souveraineté politique et économique du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi allons rendre visite aux secrétaires compétents du cabinet américain le 4 mars prochain, et je puis assurer au député que les faits dont il vient de parler seront mis en discussion.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Comme les principes directeurs établis par Washington à l'égard des investissements directs s'appliquent au Canada et comme ces directives ont pour but d'améliorer la balance des paiements des États-Unis aux dépens de notre pays, le ministre a-t-il l'intention de demander aux filiales canadiennes de sociétés américaines de présenter à Ottawa un rapport trimestriel dans lequel elles indiqueraient dans quelle mesure elles respectent les directives?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il est absolument impossible que les États-Unis améliorent leur équilibre commercial aux dépens du Canada et c'est pourquoi nous avons signalé au gouvernement américain que les principes directeurs et règles régissant les investissements directs ne devraient pas s'appliquer à notre pays.

Quant à la seconde partie de la question, je devrai étudier la proposition du représentant.

M. Crouse: J'aurais une autre question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. L'autre jour, le ministre des Finances a déclaré que si les principes directeurs des États-Unis nuisaient au Canada, il prendrait des

mesures pour protéger l'économie canadienne. Puis-je demander au ministre ce qu'il entend faire au juste, à moins de vérifier dans quelle mesure les filiales canadiennes de sociétés américaines obéissent à ces principes directeurs?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député engage un argument avec le ministre.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il peut nous assurer que, lors de ses entretiens avec des représentants des États-Unis, le 4 mars, il ne leur dira pas, comme il a dit aux Canadiens en décembre dernier, que ces directives sont un bienfait économique pour le Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES PÉNITENCIERS

COLLINS-BAY—ENQUÊTE SUR L'ÉVASION DE PRISONNIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Peut-il communiquer à la Chambre les conclusions de l'enquête spéciale concernant l'évasion de trois prisonniers du pénitencier de Collins-Bay mercredi dernier, qui ont été rattrapés plus tard près de St. Catharines?

M. l'Orateur: Cette question est évidemment d'un très grand intérêt général, mais à vrai dire, elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

L'EXTENSION DE LA PÉRIODE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances nous dirait-il s'il a rencontré les ministres des provinces au sujet du fonds de développement municipal et de prêts aux municipalités. Quelle attitude a-t-il adoptée?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je rencontre les ministres provinciaux à ce sujet cet après-midi.

L'hon. M. Starr: Une question complémentaire. Quand communiquera-t-on à la Chambre la décision du gouvernement?

L'hon. M. Sharp: Dès qu'elle sera prise, monsieur l'Orateur.